

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 26 – **REPRÉSENTÉS** : 03

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mmes MOREAU Valérie et NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme VAIRÉ Sandrine et M. PICAUD Michaël.

OBJET :	<i>Convention de prestation de services dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et du programme « Petite Ville de demain » (PVD)</i>
----------------	---

N° 2021 / 11 / 03

La Communauté de Communes de la Région de Blain et les quatre communes du territoire ont signé avec l'Etat et leurs partenaires une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 23 octobre 2020 pour une durée de 6 ans. En parallèle, la commune de Blain a été retenue au programme « Petites Villes de demain » donnant lieu à une convention d'adhésion signée le 18 avril 2021.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Région de Blain et ses communes membres pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme « Petites Villes de demain ».

*VU l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 23 octobre 2020 ;*

VU la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » signée le 18 avril 2021 ;

VU la note de synthèse et la convention de prestation de services adressées à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

CONSIDÉRANT les termes de la convention de prestation de services tels que détaillés dans l'annexe ;

CONSIDÉRANT que les actions pour lesquelles un soutien est apporté feront l'objet d'une évaluation annuelle ;

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *APPROUVE la convention de soutien entre les Communes et la Communauté de Communes pour le suivi ou la mise en œuvre des actions inscrites dans l'Opération de Revitalisation du Territoire et le programme Petites villes de demain,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout avenant à intervenir.*

Vote : Unanimité (29 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 novembre 2021,
Le Maire,



*Séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021
Délibération n° 2021/11/03*

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20211125-CM-2021-11-03-DE
Date de télétransmission : 30/11/2021
Date de réception préfecture : 30/11/2021